

GUIDE DES SITUATIONS

Pandémie – Covid-19

Télétravail en priorité/Situations	Situation(s)	Action(s) prise(s)
1.	<ul style="list-style-type: none"> – J'ai des symptômes de la COVID-19, et/ou <ul style="list-style-type: none"> ▪ en attente d'un résultat de test, et/ou ▪ en isolement sur ordre de la santé publique, et/ou ▪ j'ai un résultat positif. 	<ul style="list-style-type: none"> – Si apte au travail, idéalement en télétravail. – Si inapte, maladie (2 jours dans banque de maladie puis assurance). – Si télétravail impossible : Salaire régulier maintenu (nouveau code de paie utilisé).
3.	J'ai été testé(e) négatif.	<ul style="list-style-type: none"> – Retour au travail, si approbation de la santé publique.
4.	Ma conjointe ou mon conjoint ou mon enfant est testé positif.	<ul style="list-style-type: none"> – Si contact significatif : Isolement, voir la situation 1. – Suivre les directives de la santé publique.
5.	Ma conjointe ou mon conjoint ou mon enfant a des symptômes.	<ul style="list-style-type: none"> – Si je n'ai pas de symptômes, je peux aller au travail. Idéalement en télétravail. – Si j'ai des symptômes, voir situation 1.
6.	Ma conjointe ou mon conjoint ou mon enfant attend les résultats du test.	<ul style="list-style-type: none"> – Si je n'ai pas de symptômes, je peux aller au travail. – Si j'ai des symptômes, voir la situation 1.
7.	Il y a un cas dans la classe-bulle de mon enfant de 12 ans et moins et il ou elle est à la maison.	<ul style="list-style-type: none"> – Idéalement en télétravail, mais si impossible et si enfant de 12 ans et moins, salaire régulier maintenu. – Si enfant de 13 ans et plus, travail ou utilisation de crédit.
8.	J'ai 70 ans et plus ou une condition de santé me rendant vulnérable à la COVID-19.	<ul style="list-style-type: none"> – Idéalement en télétravail, mais si impossible, obtenir un certificat médical pour un retrait en maladie.
9.	Isolement obligatoire suite à un voyage personnel avec ou sans symptômes.	<ul style="list-style-type: none"> – Idéalement en télétravail, mais si impossible, utiliser les crédits de vacances, reprise de temps, congé personnel ou sans solde. Crédits de maladie sont réservés à des situations d'invalidité.
<p>Les certificats médicaux après 3 jours d'absences seront difficiles sinon impossibles à obtenir pour les absences de plus de 3 jours. Maintien des procédures d'assurance collective pour les jours suivants. Utilisation du formulaire d'auto-déclaration.</p>		